



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Le réseau des Villes créatives

ÉNONCE DE MISSION

Mission

Le Réseau des villes créatives a été lancé par l'UNESCO en 2004 afin de **renforcer la coopération avec et entre les villes ayant identifié la créativité comme un facteur stratégique de développement durable** aux niveaux économique, social, culturel et environnemental.

En rejoignant le Réseau, les villes s'engagent à partager leurs bonnes pratiques, à développer des partenariats pour promouvoir la créativité et les industries culturelles, à renforcer la participation à la vie culturelle et à intégrer la culture dans les plans de développement urbains.

Le Réseau des villes créatives de l'UNESCO couvre **sept domaines créatifs** : *artisanat et arts populaires, arts numériques, design, film, gastronomie, littérature et musique.*

Objectifs

Le Réseau des villes créatives de l'UNESCO vise à :

- Renforcer la coopération internationale entre les villes ayant identifié la créativité comme un facteur stratégique de leur développement durable ;
- Dynamiser et valoriser l'action des villes membres pour faire de la créativité un levier essentiel de leur développement urbain, à travers notamment des partenariats associant secteur public, secteur privé et société civile ;
- Renforcer la création, la production, la distribution et la diffusion des activités, des biens et des services culturels ;
- Développer des pôles de créativité et d'innovation et élargir les opportunités des créateurs et des professionnels du secteur culturel ;
- Améliorer l'accès et la participation à la vie culturelle ainsi que la jouissance des biens et services culturels, en particulier au bénéfice des groupes et des personnes défavorisées ou vulnérables ;
- Intégrer pleinement la culture et la créativité dans les plans et les stratégies de développement local.

Domaines d'action

Les objectifs du Réseau des villes créatives sont mis en œuvre au niveau des villes membres ainsi qu'au niveau international, notamment à travers les domaines d'action suivants :

- Partage d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques ;
- Projets, partenariats et initiatives pilotes associant secteur public, secteur privé et société civile ;
- Programmes et réseaux d'échange professionnels et artistiques ;
- Etudes, recherches et évaluations de l'expérience des Villes créatives ;
- Politique et mesures pour le développement urbain durable ;
- Actions de communication et de sensibilisation.